



SOMMAIRE

- 1- Édito
 - Génocide ?
- 2- Non à la loi "Asile-Immigration"
- 3- Rencontre entre les comités de Nantes et Saint-Nazaire
 - Demandeurs d'asile
 - D'un musée, l'autre
- 4- Semaines Nazairiennes
 - Pour un sursaut citoyen
 - Les exportés
- 5- Marche pour l'égalité
 - La loi de 1972 contre le racisme
 - Poèmes d'exil
- 6- Tentative d'expulsion échouée
 - Brèves
- 7- Brèves (suite)
- 8- Et si on inversait les rôles ?
 - Un film contre les préjugés anti-Roms
 - Contacts



Cour Internationale de Justice - La Haye © Remko de Waal / AFP

Génocide ?

Plus de 700 citoyens israéliens considérant qu'ils sont dans l'obligation de prévenir un génocide, ont exprimé leur soutien aux démarches de l'Afrique du Sud devant la CIJ déclarant que la conduite d'Israël à Gaza viole ses responsabilités en vertu de la Convention sur la Prévention et la Punition du Crime de Génocide. Les éléments qui ressortent de la demande de l'Afrique du Sud sont horribles et crédibles. Ces citoyens s'associent aux demandes de "mesures conservatoires" prévues par la Convention de Genève pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948 qu'Israël continue de violer en toute impunité.

À l'instant où nous écrivons cet édito, cela fait plus de 120 jours que dure la guerre en Palestine.

Crimes de guerre

Depuis les crimes de guerre du Hamas et les prises d'otages du 7 octobre 2023, l'État d'Israël poursuit une guerre atroce et criminelle contre le peuple palestinien, que ce soit à Gaza ou en Cisjordanie (dont Jérusalem-Est).

À Gaza même : plus de 25 000 morts dont 70 % de femmes et d'enfants, 63 000 blessés, 8 000 disparus, des centaines de familles anéanties, plus de 100 journalistes et 300 médecins tués.



Photo © Mahmud HAMS / AFP

En Cisjordanie, la population subit les attaques conjuguées des colons et de l'armée. Depuis le 7 octobre, plus de 300 Palestinien-nes y ont été tué-es ; plus de 5 000 arrêté-es au mépris du droit.

La bande de Gaza détruite devient inhabitable. La population y survit dans des abris de fortune. L'entrée de l'aide humanitaire est entravée, alors que la famine et les épidémies s'installent.

La population y est victime de déplacements forcés et des responsables israéliens demandent sa déportation. De plus en plus d'organisations et d'experts internationaux parlent de situation génocidaire. L'Afrique du Sud a saisi la Cour Internationale de Justice (CIJ) pour qu'elle examine en urgence les "crimes de guerre", les "crimes de génocide" commis par Israël à Gaza. Au regard de la gravité de la situation, la Cour s'est promptement saisie de la requête sud-africaine.

Cessez-le-feu et sanctions

Nous exigeons un cessez-le-feu immédiat, total et permanent, la protection du peuple palestinien et des sanctions contre l'État d'Israël. Tous les prisonniers politiques palestiniens, tous les otages civils israéliens doivent être libérés.

Nous exigeons la fin des déplacements forcés de population, l'entrée sans restriction de l'aide humanitaire d'urgence et la levée du blocus de Gaza.

Nous dénonçons la complicité des États-Unis, qui, tout en "faisant les gros yeux" à leur allié israélien, lui fournissent armes et munitions et bloquent les résolutions du Conseil de Sécurité. Nous dénonçons l'attitude ambiguë des autorités françaises qui demandent une trêve humanitaire mais pas un cessez-le-feu.

La France doit s'associer à la saisine de la CIJ par l'Afrique du Sud. L'Union européenne et la France doivent sanctionner Israël en cessant toute coopération militaire et sécuritaire et en suspendant l'accord d'association UE-Israël. Le MRAP apporte tout son soutien aux organisations israéliennes et palestiniennes qui agissent pour une paix juste et durable.

Cette paix ne sera possible qu'avec la reconnaissance des droits du peuple palestinien. Cela passe par la fin de l'occupation, la fin de la colonisation et le respect de l'ensemble des résolutions de l'ONU.



Augustin GROSDOY

Saint-Nazaire le 21 janvier 2024

La loi adoptée par le Parlement, le 19 décembre 2023, avec les voix des députés du Rassemblement National, fait l'unanimité contre elle de tous les acteurs de la solidarité, associations, syndicats, partis, personnalités universitaires ou du monde de la culture.

Le Conseil Constitutionnel a censuré, le 25 janvier, 35 articles jugés non liés au projet initial, concernant le regroupement familial, les prestations familiales, les titres de séjour pour maladie, le délit de séjour irrégulier, le droit du sol et l'augmentation des frais de scolarité pour les étudiants étrangers.



© Ouest-France le 26 janvier 2024 - Dessin de Chauuu

Il n'en reste pas moins que la loi a été votée et promulguée.

Elle marque un nouveau tournant répressif dans la politique migratoire des gouvernements successifs et met gravement en cause l'égalité des droits et les principes républicains.

Après le durcissement des conditions d'obtention de l'asile, elle prétendait s'attaquer aux droits sociaux des personnes étrangères en situation régulière. Ainsi, l'accès aux prestations familiales était soumis à un "délai de carence" avec l'exigence de cinq ans de situation régulière en France.

Ces mesures concernaient des personnes souvent en situation de précarité, travaillant dans les secteurs où les salaires sont les plus bas. Elles s'ajoutaient aux difficultés de logement et ne pouvaient que retarder une insertion durable et réussie, au moment même où les aides sociales sont les plus nécessaires.

Rappelons que les personnes en situation irrégulière n'ont aucun droit aux prestations sociales, malgré ce que clament les voix politiques de l'extrême droite.

Rappelons aussi qu'il y a déjà des exceptions au droit aux allocations familiales pour des familles régularisées, entrées en France avec leurs enfants nés à l'étranger : ces enfants ne sont pas pris en compte par la CAF alors même que leurs parents travaillent et s'acquittent des cotisations sociales.

Des mesures aussi devaient pénaliser les personnes âgées vulnérables non européennes : il fallait justifier de cinq ans de résidence régulière en France ou deux ans et demi d'activité professionnelle pour bénéficier de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie.

À qui fera-t-on croire que ces personnes ont traversé la Méditerranée pour toucher l'APA ? Et n'est-il pas choquant que les services d'aide à domicile fassent appel très souvent à des personnes étrangères qui ne pourraient pas soigner leurs aînés ?

Les étudiants étrangers non européens se voyaient imposer une extension des droits universitaires. Déjà, depuis 2019, ils doivent déboursier 2270 € pour une inscription en licence et 3770 € en master (170 et 243 pour les autres). De nombreuses universités n'appliquent pas ces barèmes en mettant en place des mesures d'exonération.

La réforme de l'Aide Médicale d'État n'est pas contenue dans la loi. Mais les partis de droite et d'extrême droite maintiennent leur pression sur le gouvernement pour qu'elle devienne une Aide Médicale d'Urgence, ce qui reviendrait à la supprimer, au mépris des droits à l'accès aux soins, et également au mépris de la santé publique et de l'avis d'une grande partie du corps médical.

Il faut aussi dénoncer le déni du droit du sol. Actuellement, un enfant né en France de parents étrangers obtient la nationalité française à 13 ans si ses parents le demandent. La loi prévoyait qu'il devrait faire une démarche volontaire avant sa majorité. Ce serait une source de plus de sentiment de rejet et de discrimination pour un jeune qui a toujours vécu et été scolarisé en France.



© Le Monde 22 déc 2023 - Dessin de Dilem

Avec cette loi, le gouvernement s'appuie sur les thèses les plus réactionnaires. Il est à craindre que les mesures supprimées réapparaissent sous une nouvelle forme.

Le MRAP exige que l'application de la loi soit suspendue. Il faut cesser de faire des immigrés l'objet d'une stigmatisation permanente et d'une manipulation politique honteuse.



Françoise THOUMAS



Depuis longtemps souhaitée et enfin réalisée, une rencontre entre les comités nantais et nazairien a eu lieu le 13 janvier à Saint-Nazaire et elle a réuni 19 militant.es. La journée a commencé par un temps d'échanges sur les actions que réalise chaque comité. De ce qui nous est commun et ce qui nous différencie. Nous avons constaté que nous menions les mêmes combats pour les libertés, contre l'extrême droite, pour la solidarité internationale, contre le racisme. Le comité de Nantes est très investi dans les cours de français pour les personnes étrangères ; le comité nazairien est, du fait de son histoire, plus visible dans les actions en collectifs. Après un moment convivial autour de quelques salades et galettes des Reines et Rois, Pierre Mairat, président honoraire du MRAP, est arrivé à temps (malgré une alerte à la bombe pendant son trajet en train) pour animer un temps de réflexion sur « Antisémitisme et Racisme » : l'antisémitisme est-il un racisme complètement à part ? Quelle est la spécificité de chaque racisme (anti-noir, anti-arabe, anti-juif, anti-rom, anti-musulman...) ? Qu'est-ce qui est commun ? Il n'y a aucune hiérarchie entre les racismes. Journée très riche de partages d'expériences et d'échanges.

De l'avis de toutes et tous : à renouveler !



Françoise MAHE

Demandeurs d'asile : Pays de La Loire terre d'accueil ?

Selon le schéma régional d'accueil des demandeurs d'asile et réfugiés (SRADAR 2021-2023), un document officiel coordonné par la préfecture, notre région accueille 7 % des demandeurs d'asile en France dans les dispositifs d'État. Par définition, ces dispositifs ne concernent pas les personnes sans papiers. Un nouveau schéma est en cours de réécriture (2024-2027). Notre région compte deux guichets, à Angers et Nantes, avec une augmentation des demandes de 29 % en 2022 par rapport à 2021. Les demandeurs d'asile sont surtout des Syriens, des Guinéens et des Afghans. Le nombre d'Ivoiriens est en augmentation. On relève 7 000 demandes par an : beaucoup de célibataires, 44 % de femmes, en augmentation. La plupart viennent par la mer (source Frontex).

En Loire-Atlantique, on dénombre 2 193 Ukrainiens bénéficiaires d'une première APS (autorisation provisoire de séjour) et 3 687 renouvellements. La mesure est prorogée jusqu'au 4 mars 2025.

Le nombre important de BPI (bénéficiaires d'une protection internationale, 2 247 admissions en 2022) et de déboutés, qui occupent "indûment" les centres d'hébergement (CADA, CHRS) faute de places ailleurs, contribue à une saturation de l'hébergement. Le chiffre de la Loire-Atlantique est d'ailleurs le plus élevé de France : 33 %.

Des tensions très fortes sont ainsi observées pour l'accès au logement. Les problèmes de santé mentale sont de plus en plus prégnants. Le taux régional d'admission OFPRA des BPI (36,30 %) est supérieur au taux national : (29,20 %). Les moyens accordés pour l'intégration des exilés régularisés ou en cours de régularisation ne sont pas négligeables et l'engagement des opérateurs doit être salué. Comment cependant ne pas s'inquiéter pour celles et ceux que nous accueillons dans nos permanences et qui, du fait d'une législation sécuritaire et répressive, sont condamnés à la précarité ?



François LEVENT

D'un musée, l'autre



Photo © <https://unpetitpoissurdix.fr/>

Le Palais de la Porte Dorée à Paris a été construit à l'occasion de l'Exposition Coloniale Internationale de 1931 comme un Musée des Colonies pour justifier "la mission colonisatrice de la France". Après plusieurs changements de nom, tous destinés à promouvoir la France d'outre-mer, il a été transformé en 2005-2007 en Cité puis en Musée National de l'Histoire de l'Immigration.

Longtemps ignoré des pouvoirs publics, cet équipement ne sera inauguré que 7 ans plus tard par le président Hollande. Ne disposant pas des financements nécessaires, il trouvera difficilement sa place entre une mission historique et une actualité sensible. En renouvelant le regard sur ce que furent réellement les

migrations, "toujours une souffrance" disait le chanteur kabyle Idir, la nouvelle exposition permanente (2023) qui intègre les recherches récentes sur cette question, échappe aux critiques qui avaient pu être émises les premières années sur ce "musée de l'intégration" voire "de l'assimilation". Pourtant la question d'un véritable musée de l'histoire de la colonisation se pose toujours. La France en restera-t-elle à une vision nostalgique de son empire colonial ? Cette vision a largement contribué à la construction du racisme contemporain. Ou saura-t-elle assumer son passé dans sa diversité, comme le souhaitent les ex-colonisés eux-mêmes, dans un partage des mémoires et une écriture renouvelée de notre roman national ?

Avec des historiens et d'autres personnalités, le MRAP plaide depuis 2021 pour un espace pédagogique immergeant les visiteurs dans la réalité de l'histoire coloniale et décoloniale. Une exposition de notre mouvement vise ainsi à promouvoir la création d'un Musée National de l'Histoire du Colonialisme. Composée de 7 panneaux toilés richement illustrés et documentés, elle sera bientôt disponible à Nantes et à Saint-Nazaire, avec l'objectif de susciter des interrogations pour enfin affronter collectivement notre histoire. Quant à l'implantation, qui fait débat, de ce nouveau Musée, la proposition de Gilles Manceron de le construire au Bois de Vincennes en face du Palais de la Porte Dorée ne manque pas d'intérêt.

François Levent



Assumé, inconscient, théorisé, en miroir, structurel, institutionnel, pour « plaisanter », décomplexé, d'État... Les adjectifs qualifiant le racisme sont nombreux.

Il peut s'avancer à visage découvert ou masqué. Nous pouvons être, toutes et tous, victimes, témoins ou acteurs, parfois involontaires, du racisme.

En référence au livre de Frantz Fanon « Peau noire et masques blancs », le Collectif nazairien contre le racisme et les discriminations a choisi « Masques et Visages du Racisme » comme thème de réflexion pour 2024. Il propose en mars le spectacle « Sous la peau », entre musique et théâtre, construit à partir d'extraits de l'œuvre de Frantz Fanon.

Pour les plus jeunes, textes à lire et à partager permettent de comprendre et de dénoncer le racisme. Après un travail préparatoire commencé en janvier, les 21 classes impliquées dans ce projet auront à cœur de présenter le résultat de leur travail.

Exposition, films, échanges et bien sûr une soirée festive pour tout public complètent le programme.

La lutte contre le racisme et les discriminations n'a jamais été aussi indispensable dans une société qui choisit le repli identitaire plutôt que l'ouverture au monde. Rappeler ce qui constitue notre Humanité est nécessaire.

Retrouvez le détail du programme sur le site du MRAP : <http://mrap-saintnazaire.org/>

Françoise Mahé

Pour un sursaut citoyen

Trois ans après celui de Samuel Paty, l'assassinat, le 13 octobre dernier, de Dominique Bernard, professeur à Arras, a plongé notre pays dans l'effroi et suscité de nombreuses réactions de solidarité.

Mais cet acte ignoble et inqualifiable a aussi engendré une véritable campagne de haine visant les associations de soutien aux exilés et de défense des droits humains, réactivant le délit de solidarité.

La Cimade, RESF et le MRAP ont ainsi été accusés d'être responsables du meurtre pour s'être mobilisés en 2014 contre l'expulsion de la famille du meurtrier. Les auteurs de ces attaques n'ont pas hésité à malmener la vérité des faits (c'est le cabinet du ministre de l'Intérieur Valls qui a demandé la suspension de cette expulsion), leur chronologie (le futur meurtrier avait 11 ans et s'est radicalisé plus tard) et le respect de l'État de droit et des conventions internationales.

Certains commentateurs, de Marianne à CNews, prétendent que nos associations disposeraient d'un pactole. Ils confondent les associations prestataires financées à juste titre par des crédits d'État pour rémunérer des personnels qualifiés et celles dont nous faisons partie, qui effectuent bénévolement et sans ménager leur peine des tâches d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des personnes exilées, palliant la défaillance des services publics. Ces attaques indignes contre nos associations de la part de certains milieux politiques et médiatiques, sans qu'aucun droit de réponse ne nous soit accordé, traduisent une dérive sécuritaire illusoire de la société française.

Le vote dans les conditions que l'on sait de la loi "asile immigration" est censé répondre à un "souhait" de la population. La stigmatisation et la précarisation des personnes étrangères, l'arbitraire et le mépris du droit, la répression et la restriction des libertés, en fait la mise en œuvre du programme de l'extrême-droite sur la préférence nationale avant même qu'elle n'accède au pouvoir, seraient-elles donc la meilleure réponse apportée aux défis politiques, économiques, sociaux et climatiques que la société française doit affronter ?

Une mobilisation, large, unitaire et solidaire contre la loi "asile-immigration" doit se poursuivre pour défendre des droits et des valeurs qui nous concernent tous.

François Levent

Les exportés

"Les exportés" de Sonia Devillers paru en août 2022, révèle un système de troc de « bétail contre juifs » spécial à la Roumanie initié en 1941.

Ce système s'est inscrit dans les politiques antisémites roumaines d'extermination des roumains dits juifs et juives, non pas par les nazis mais par les dirigeants roumains eux-mêmes jusqu'à la fin du régime communiste. De 750 000 à la fin des années 30, ils étaient moins de 10 000 en 1989.



Marche pour l'égalité des droits et contre le racisme



Le 3 décembre 1983, 100 000 personnes manifestaient à Paris, concluant une Marche partie de Marseille le 15 octobre. Décidée par un groupe d'habitants des quartiers populaires de la banlieue lyonnaise, cette "Marche pour l'égalité des droits et contre le racisme" réclamait l'égalité de regard et de traitement.

Elle était organisée dans un contexte marqué par de nombreux crimes racistes, des violences policières, des dénis de justice.

Quarante ans après, il est encore et toujours nécessaire d'agir pour l'égalité et contre le racisme.

Les discriminations envers ceux qui sont perçus comme étrangers ou leurs descendants persistent dans l'accès au logement, à l'emploi, dans la participation à la vie sociale et citoyenne et la représentation politique... Le droit de vote des étrangers aux élections locales n'est toujours pas institué. Des pratiques violentes et racistes perdurent au sein de la police, en particulier les "contrôles au faciès". Cette situation est intolérable pour ceux qui la vivent et pour la société, comme l'ont montré les révoltes de juin 2023.

Des politiques migratoires de rejet ont été imposées par l'extrême droite. Les mesures répressives contre les migrants sont désastreuses et tragiques, comme en Méditerranée. Les succès électoraux de l'extrême droite s'accompagnent de la banalisation des discours de haine et de xénophobie. Partout en France, des initiatives ont fait mémoire de cette marche et réaffirmé les exigences de citoyenneté pour tous, pour l'égalité des droits, la justice et contre le racisme, contre la loi "asile-immigration". À Saint-Nazaire, un collectif d'associations a organisé, le samedi 18 novembre, une déambulation, à vélo et à pied entre les Maisons de Quartier ponctuée de lectures, de danses, de chants. Il a rappelé quelle avait été la genèse de la Marche et quelles revendications elle a portées. La projection de deux films dans les cinémas du centre ville a complété la programmation. L'exposition nationale sur la Marche a été présentée en novembre dans les Maisons de Quartier de la Chesnaie, d'Avalix et de l'Immaculée puis au Centre de Documentation de la Cité scolaire Aristide Briand.

Augustin Grosdoy

La loi de 1972 contre le racisme



Thomas Hochman, professeur de droit public et Mathieu Soula, professeur Histoire du droit et des institutions publient aux Presses Universitaires Paris Nanterre "Combattre le racisme – Études pour le jubilé de la loi de 1972", ouvrage collectif qui revient sur l'histoire, l'application et les nouveaux défis auxquelles elle est confrontée. L'ouvrage est issu d'un colloque tenu à Nanterre à l'occasion du cinquantième anniversaire de la loi du 1er juillet 1972 - portée par le MRAP - relative à la lutte contre le racisme. Dans un temps où l'antiracisme est mis en cause (voir le Pont Transcouleur n° 123, page 5), où les usages et les interprétations jurisprudentielles de la loi de 1972 posent question et où le mot "race" est saisi ou ressaisi dans l'espace politique et intellectuel, il leur a paru opportun d'examiner les conditions d'adoption de la loi, l'évolution de son application et les enjeux actuels qui la mettent à l'épreuve. Dans cette perspective, juristes, politistes, linguistes et historiens se prêtent au croisement des disciplines pour rendre raison d'une loi qui, si elle faisait l'unanimité de la classe politique en 1972, se trouve au cœur de polémiques, de discussions, de déceptions et de mises en cause. Il ne s'agit pas, pour les auteurs, de nourrir les débats, mais bien de revenir à l'essentiel : comprendre une loi de sa source à ses effets.

Augustin Grosdoy

Poèmes d'exil

"Catalogue d'un exilé", le cinquième recueil du poète nantais d'origine guinéenne Falmarès a été publié chez Flammarion en octobre 2023.

"Je suis ce poète à langue d'oiseau

Fils d'Afrique lointaine

Petit-fils de griot et de paysans

Et descendant premier de Césaire et Senghor.

Le monde est une jungle

J'invoque la mémoire des ancêtres

Et des poètes assassinés

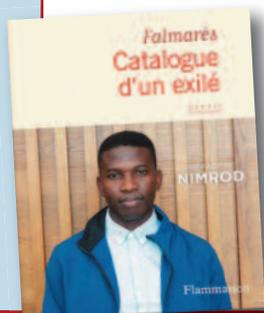
Pour une terre en éclosion."

"Je suis sensible à la diversité du monde et des choses, alors je la célèbre avec toutes mes forces, avec ma poésie et mes actions. J'ai une vision plurielle du monde." Falmarès

Si le parcours de Falmarès, ce "voyage infernal", ressemble à celui de beaucoup d'autres jeunes africains, ses textes évoquent les plus grands poètes français, de Rimbaud à Césaire.

L'exil est sa source d'inspiration, la poésie sa résilience. La lecture de "Catalogue d'un exilé" nous fait partager sa douleur mais aussi ses espoirs et ses rêves.

François Levent



Le 29 août 2023, une vaste opération d'expulsion d'Albanais.es s'est déroulée dans la région Grand Ouest (Pont Transcouleur n°123, page 3). Près de Saint-Nazaire, à Saint-André des Eaux, une famille avec 5 enfants de 3 à 12 ans fut l'objet de cette opération qualifiée administrativement de « mesure d'éloignement sans contrainte ». Tellement sans contrainte que la famille a été affolée. Les enfants couraient dans tous les sens pour s'échapper, allaient chez les voisins, le père montait sur le toit, menaçant de se jeter au sol si les gendarmes et la PAF les renvoyaient dans leur pays d'origine. Face à cet acte désespéré, les forces de police se sont retirées, non sans avoir promis de revenir « à toute heure ». Depuis, la famille vit dans l'angoisse. Un « Collectif de sursaut citoyen » s'est formé avec le soutien du collectif UCJ, apportant réconfort moral et aide quotidienne. La mobilisation se maintient jusqu'à la régularisation de cette famille présente depuis 5 ans et dont les enfants sont scolarisés.

Brèves

Couleur de peau

Le 2 janvier, "le Peuple breton", magazine de l'Union démocratique bretonne (UDB) a fêté ses 60 ans avec en couverture une photo d'un enfant en costume breton et portant le Gwenn ha du. Il exprime ainsi que le peuple breton est un peuple vivant. Mais cette couverture a déclenché l'ire de la fachsphère "bretonne" et provoqué des commentaires racistes parce l'enfant est métis.

Le rédacteur en chef prévient : "À quelques jours de la loi Immigration, j'invite nos députés bretons l'ayant votée à se rendre compte de la banalisation du racisme... Ça n'est pas à moi de dire qui est breton et qui ne l'est pas et encore moins sur des critères ethniques."



Racisme dans la police... britannique

Un dirigeant du Conseil national des commissaires de police du Royaume-Uni a affirmé en substance, dans une interview au Guardian, que la police britannique est une institution raciste.

Il appelle à une refonte des politiques et pratiques des forces de l'ordre...

En Grande-Bretagne, selon lui, les personnes noires ont sept fois plus de "chances" d'être arrêtées et fouillées que les personnes blanches.



Photo © AFP - Justin Tallis

Trois policiers condamnés

En février 2017, Théo Luhaka est interpellé par quatre policiers en Seine-Saint-Denis. Lors de l'interpellation, un des policiers lui déchire l'anus sur dix centimètres avec son bâton. Les séquelles seront permanentes.

En janvier 2024, la cour d'assises de Seine-Saint-Denis a condamné trois des quatre policiers à des peines allant de trois à douze mois de prison avec sursis pour violences volontaires par personne dépositaire de l'autorité publique en réunion et avec arme ayant entraîné une incapacité de travail supérieure à huit jours. Peines bien légères au final...



Croquis © Benoît Peyruocq / AFP

14 millions de dollars par heure

Dans un rapport sur les inégalités paru le 15 janvier 2024, Oxfam souligne que la pauvreté ne cesse d'augmenter. L'association estime à 14 millions de dollars américains par heure l'augmentation de la fortune des cinq personnes les plus riches au monde. D'une manière plus générale, les milliardaires utilisent leur richesse pour asseoir un pouvoir d'influence politique, défendre le statu quo économique et affaiblir la démocratie.

En France, Bernard Arnault, Vincent Bolloré font des médias qu'ils possèdent une arme au service de l'extrême droite.



Sans-abri

La France compterait 200 000 personnes sans-abri et 300 000 SDF. Ce nombre a doublé depuis 2012. 145 000 places d'hébergement d'urgence existent (et 14 000 places mobilisables entre le 1^{er} novembre et le 31 mars). Donc, en période de grand froid, des milliers d'hommes et de femmes ne peuvent compter que sur eux-mêmes pour passer la nuit.

L'espérance de vie d'un SDF est de 49 ans. 535 personnes sont mortes à la rue en 2020. À Paris, 146 bébés sont nés dans la rue cette année (49 en 2017, 100 en 2018), 700 enfants de tous âges dorment et vivent dehors.



Photo © François Guillot / AFP

Allemagne

En Allemagne, une réunion d'extrémistes néonazis et de représentants de l'AfD (Alternative pour l'Allemagne) s'est tenue "secrètement" à Postdam, en novembre. Ils ont parlé planification de l'expulsion de millions de "citoyens allemands non assimilés" (rien de moins !). Une "remigration" à l'allemande ! Cette "expulsion" serait en contradiction directe avec la Loi fondamentale allemande (la Constitution). La tenue de cette réunion a provoqué de vives réactions au Parlement allemand et des millions d'Allemands ont manifesté partout dans le pays.

Les frontières tuent

Le 14 janvier, une embarcation de 72 migrants voulant rejoindre l'Angleterre, partie de la plage de Wimereux dans le Pas-de-Calais, s'est retrouvée en grande difficulté. Plusieurs personnes ont tenté de rejoindre la rive dans une eau à 10°. Malgré l'intervention de la Marine nationale, 5 migrants se sont noyés et 1 a été secouru en urgence absolue. Ce drame s'ajoute à tous ceux qui ont déjà eu lieu dans le Pas-de-Calais (par exemple la mort de 27 migrants noyés en novembre 2023). Combien de morts faudra-t-il pour que les autorités française et britannique prennent la mesure des drames qui se déroulent sous leurs yeux et sous leur responsabilité et ne se contentent plus d'incriminer les passeurs ? Il faut des voies légales et sûres de passage vers l'Angleterre.

Massacre à Tarajal

Le 6 février 2014, plus de 200 personnes, parties des côtes marocaines, tentaient d'accéder à la nage à l'enclave espagnole de Ceuta. Alors qu'elles n'étaient plus qu'à quelques dizaines de mètres de la plage du Tarajal, la Guardia civil a utilisé du matériel anti-émeute pour les empêcher d'arriver en "terre espagnole". Ni la Guardia civil ni les militaires marocains présents n'ont porté secours aux personnes qui se noyaient. Quinze corps ont été retrouvés, des dizaines d'autres ont disparu, les survivants ont été refoulés, certains ont péri côté marocain. Ce 6 février 2024, les familles des victimes commémoreront pour la dixième année, le massacre de Tarajal. Cette date est devenue l'un des symboles tragiques des politiques migratoires.

Saint-Brevin : "Résister face à la haine"

Julia Montfort a réalisé ce documentaire sur l'accueil des exilés à Saint-Brevin pour battre en brèche les préjugés sur l'installation du CADA à la Pierre Attelée. Les Brévinnois engagés auprès des exilés racontent comment cet accueil a été vécu comme une alternative à l'hostilité. Immersion à leurs côtés, loin des fantasmes et de l'instrumentalisation de l'étranger à des fins politiques.

Il est visible ici : <https://www.youtube.com/watch?v=bS9kxlon10U>

Callac : les obsessions de l'extrême-droite

Le comité local de Bretagne Réunie de Saint Nazaire, Brière, Sillon de Bretagne et la section LDH St Nazaire Estuaire Presqu'île ont organisé une réunion publique avec Erwan Chartier-Le Floch, rédacteur en chef du Poher, hebdomadaire breton, auteur de "Callac de Bretagne ou les obsessions de l'extrême droite française".

Cette réunion-débat était organisée avec le soutien du MRAP, d'Artisans du Monde, du Collectif des Brévinnois Attentifs et Solidaires. L'hebdomadaire Le Poher et son rédacteur en chef furent visés par des menaces de mort lorsque cette même extrême droite obtint le renoncement à l'accueil d'exilés dans cette commune de Bretagne (voir Le Pont Transcouleur n° 121, page 3)

Abolition de l'esclavage

Un mémorial sur l'abolition de l'esclavage sera inauguré à Fontenay-le-Comte, le 10 mai prochain à l'initiative de l'Association Archipel dans un souci de transmission de la mémoire aux jeunes générations vendéennes. Le projet présenté il y a un an en présence de la première adjointe au maire de Fontenay-le-Comte portera des symboles d'humanité et de libération.

Valeurs Actuelles condamné pour racisme

Le 16 janvier 2024, la Cour de cassation a confirmé la condamnation de Valeurs Actuelles pour son article raciste "Obono l'Africaine" d'août 2020, où Danièle Obono était représentée en esclave.

La Cour a rappelé que le racisme est un délit, quels que soient les artifices fictionnels ou satiriques utilisés.

Avec d'autres associations antiracistes, le MRAP s'était porté partie civile aux côtés de D. Obono dans ce procès..

Provocation à la haine raciste

M. Salime Mdere, premier vice-président du conseil départemental de Mayotte, a qualifié en avril 2023, en pleine opération "Wuambushu", sur la chaîne de télévision Mayotte La 1ère, les jeunes Comoriens de "délinquants", "voyous" et "terroristes", en ajoutant "Il faut peut-être en tuer". Le MRAP (qui avait déposé plainte) était partie civile lors du procès, le 1^{er} février, devant le Tribunal correctionnel de Saint-Denis de la Réunion.

M. Mdere a été jugé pour provocation directe à la commission d'atteintes volontaires à la vie et la provocation publique à la haine ou à la violence raciste. Le parquet a décidé de retenir la circonstance aggravante liée à sa qualité de personne chargée d'une mission de service public.

Risque de génocide

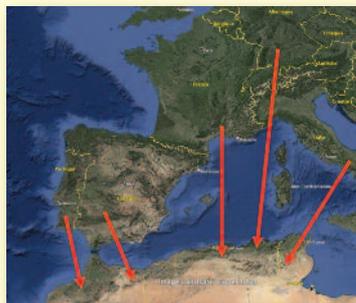
La Cour Internationale de Justice (CIJ) a rendu le vendredi 26 janvier sa décision sur les mesures conservatoires demandées par l'Afrique du Sud contre Israël au sujet de la bande de Gaza. La CIJ a statué dans le cadre de la Convention pour la prévention et la répression du risque de génocide. Elle considère qu'il existe un risque sérieux de génocide et que des mesures conservatoires sont nécessaires pour préserver les droits de la population palestinienne. Elle a considéré qu'il y avait un risque réel et imminent d'un préjudice irréparable aux droits des Gazaouis. Elle a considéré qu'il existe un lien direct entre les discours déshumanisants des responsables politiques israéliens et le risque de génocide à Gaza.

La CIJ ordonne à Israël de s'abstenir et de prévenir tout acte génocidaire à Gaza.

Les décisions de la CIJ sont définitives, contraignantes et sans appel et tous les États doivent prendre toutes les mesures possibles pour s'assurer de leur respect immédiat et intégral. Le gouvernement français doit donc reconnaître, comme la CIJ, que le risque de génocide à Gaza est plausible et contraindre Israël à appliquer les décisions de la CIJ conformément au droit

Demandeurs d'asile : une externalisation des procédures hors d'Afrique fait son chemin au sein de l'Union Africaine.

Alors que le Maroc et la Mauritanie entendent envoyer leurs demandeurs d'asile dans des pays tiers, cette idée séduit de plus en plus les pouvoirs publics africains, même si sa légalité est mise en question.

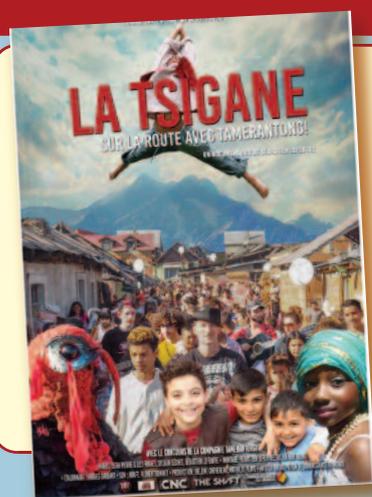


Alors que la République démocratique du Congo a légiféré en 2021 pour envoyer ses demandeurs d'asile en Belgique, que le Sénégal l'a imitée en 2022 et envisage désormais de **priver du droit d'asile toute personne arrivant d'Europe sur ses côtes illégalement**, de plus en plus de pays africains appellent à adopter cette mesure afin de dissuader les migrants européens de venir chercher une protection internationale sur leur territoire.



Françoise MAHÉ

Un film contre les préjugés anti-Roms



Le collectif Romeurope de l'agglomération nantaise présente le documentaire : "La Tsigane, sur la route avec Tamèrantong!" de Sébastien Lefèvre au cinéma Lutetia de Saint-Herblain le mercredi 20 mars 2024 à 20 h 30.

Ce film raconte l'aventure de 24 jeunes de la Plaine Saint-Denis qui, pendant 8 ans, avec la compagnie "Tamèrantong!", ont joué une pièce contre le racisme anti-Roms sur les routes de France et jusqu'en Slovaquie, dans les théâtres comme dans les bidonvilles. "Une épopée surréaliste où des peuples se rencontrent, des jeunes croient à tous les possibles et dynamitent les préjugés."

La projection sera suivie d'un débat avec le réalisateur et un représentant de la compagnie.

Des jeunes des bidonvilles en service civique avec Tine Sol (Cemea) viendront témoigner.

François Levent

Vos contacts MRAP

NANTES

Maison des associations, 11 Rue du Prinquiau,
44100 Nantes
tél./fax/répondeur : 07 49 80 52 58
courriel : mrappnantes@hotmail.com
Pour adhérer au MRAP :
site web national : <http://www.mrap.fr>

St-NAZAIRE

Point de rencontre chaque 2^e lundi du mois à 20h
Maison des associations (Agora),
2 bis rue A. de Mun,
44600 Saint-Nazaire
tél./fax/répondeur : 02 40 53 32 35
courriel : mrapp-saint-nazaire@orange.fr

mrap Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples
43 boulevard de Magenta 75010 Paris
Tél. 01.53.38.99.99 - www.mrap.fr - adhesion@mrap.fr

BULLETIN D'ADHÉSION 2024

A renvoyer à :

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____

Date de naissance : _____ Profession : _____
Domicile : _____ Portable : _____
 Courriel :

J'ADHÈRE AU MRAP
Déterminez le montant de votre cotisation annuelle en fonction de vos ressources

Revenus Mensuels	Adhésion simple
< 700€	<input type="checkbox"/> 20 €
entre 700 et 1200 €	<input type="checkbox"/> 40 €
entre 1200 et 1700 €	<input type="checkbox"/> 60 €
entre 1700 et 2200 €	<input type="checkbox"/> 80 €
entre 2200 et 3000 €	<input type="checkbox"/> 108 €
entre 3000 et 3500 €	<input type="checkbox"/> 128 €

Adhésion de soutien : €

JE M'ABONNE A DIFFERENCES
La revue trimestrielle du MRAP 24 €

DEDUCTION FISCALE
Vous recevrez un reçu pour déduction fiscale. Vous pourrez déduire de vos impôts 66% de votre cotisation et/ou de votre don.

VIE DU MOUVEMENT
Rendez-vous sur le site internet du MRAP : www.mrap.fr

Si vous souhaitez recevoir les informations par mail et être inscrit e sur une ou plusieurs de nos listes thématiques suivantes :

Racisme, discrimination, xénophobie	International
Education	Extrême droite
Roms, Tsiganes et Gens du Voyage	Migrations

J'adhère pour la première fois
 Je renouvelle mon adhésion

PRELEVEMENT
Si vous optez pour le prélèvement automatique, veuillez compléter l'autorisation de prélèvement SEPA et nous le renvoyer accompagné de votre RIB-IBAN. Veuillez compléter les champs marqués *

Nom du créancier : MRAP FR7922433827 - 43, boulevard de Magenta - 75010 PARIS - France
Coordonnées de votre compte : _____

*Montant de la cotisation + Différences : €
*Prélèvement trimestriel *Prélèvement annuel
Cochez la case souhaitée

Type de paiement : paiement récurrent/répétitif
Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code) : _____

*Fait à : le :

*Signature : _____

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le MRAP à donner des instructions à votre banque pour débiter votre compte du montant de votre cotisation. Pour toute réclamation relative à votre prélèvement ou pour toute modification ou révocation de votre prélèvement, contactez le MRAP.
Prélèvement annuel : 1er mars, Prélèvements mensuels : 1er mars, septembre et décembre

Date : _____ Signature : _____

Conditions d'utilisation de vos données personnelles : Vous acceptez que le MRAP enregistre et utilise vos données pour communiquer avec vous et vous informer. Le MRAP s'engage, pour protéger la confidentialité de vos données, à ne pas divulguer, transmettre ou partager vos données avec d'autres organismes ou entreprises. Les traitements de vos données sont régis conformément à la loi n°2018-103 du 20 Jan 2018. Vous pouvez consulter notre politique de confidentialité sur notre site internet : www.mrap.fr

Maquette journal



Jean-Charles RICQUIER

Relecture



Myriam AUGER

Imprimé à Nantes par :

